



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ **04-76-03-29-66**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE LES DEUX ALPES (38860), 1 rue des Soleils

un APPARTEMENT en copropriété, de type 2, au 6^{ème} étage, d'une superficie de 42,33 m2 avec place de parking en sous-sol.

(cadastré préfixe 534 section AB numéro 1062 et plus particulièrement les lots n°127 et 295).

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 28 AVRIL 2026 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE**

**Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

Visite prévue sur place le Mardi 14 Avril 2026 de 14 heures à 15 heures

par le ministère de la SELARL HENRI MEZAGHRANI
Commissaire de Justice à GRENOBLE

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE FLOCON D'OR situé 3 rue des Soleils 38860 LES DEUX ALPES (VENOSC LES DEUX ALPES), représenté par son syndic en exercice la société LAMY SAS, dont le siège social est situé 51 Boulevard de Courcelles 75008 PARIS, pris en son agence de LES DEUX ALPES, située 9 rue des Sagnes – Le Meijotel – 38860 LES DEUX ALPES (MONT DE LANS), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat Maître David ROGUET de la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA– BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de LES DEUX ALPES (38), dans un ensemble immobilier dénommé « LE FLOCON D'OR », situé 1 rue des Soleils 38860 LES DEUX ALPES, figurant au cadastre préfixe 534 section AB n°1062, et plus particulièrement les lots n°295 et 127.

- Lot n°295 : un parking et les 6/10000^{èmes} de la copropriété.
- Lot n°127 : un appartement et les 61/10000^{èmes} de la copropriété.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître David ROGUET de la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA- BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 15 Décembre 2025.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 25.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat

www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.